



ENQUETE PUBLIQUE

M. Philippe Pellaton a déposé une demande de permis de construire concernant la création d'un appartement de 31/2 pces avec convention de report d'indice sur l'art. 329 RF et aménagement de 2 places de parc sur la parcelle 427 RF. Art. 329 et 427 RF

Ces plans sont déposés au secrétariat communal où vous pouvez en prendre connaissance et formuler par écrit, **vos éventuelles observations ou oppositions y relatives jusqu'au 23 mars 2018.**

Le Conseil communal

Echarlens, le 9 mars 2018